

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2018-076

Le conseil d'administration s'est réuni le 3 juillet 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 22 juin 2018.

- VU** le code de l'éducation, notamment son article L613-2 ;
- VU** les statuts de l'Université ;
- VU** l'arrêté portant création du DU Radioprotection appliquée à la médecine du travail du 3 septembre 1981 ;
- VU** l'arrêté portant modification du DU Radioprotection appliquée à la médecine du travail du 12 avril 2001 ;
- VU** l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 2 juillet 2018 ;
- VU** l'avis de la Commission Scientifique et Pédagogique de Formation Continue de la faculté de Médecine du 7 juin 2018.

Point de l'ordre du jour : 11ème Partie – P1.14 - DU Radioprotection appliquée à la médecine du travail

Exposé de la décision :

Historique et problématique :

Adaptation des modalités de connaissances aux nouvelles modalités pédagogiques.

Lors du Conseil d'Administration, la maquette pédagogique et la maquette budgétaire seront présentées.

Proposition de décision soumise au Conseil :

Modification du volume horaire et des modalités de contrôle des connaissances.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 24 Abstentions : 02 Votes exprimés : 24 Contre : 00 Pour : 22</p>

Fait à Paris, le **13 JUL. 2018**

Le Président



Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.